



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

DECISION DU MAIRE N° 2022/12/238 PRISE EN VERTU DE LA
DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020

Service Relations Publiques
CF/JR/CHL

OBJET : Contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle de chants de Noël intitulé « Gospel Church », prévu le 10 décembre 2022, dans le cadre des festivités de Noël, place des Justes.

Le Maire de Saint-Cyr-l'École.

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article R. 2122-3(1°) du Code de la Commande Publique.

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire.

Considérant que la commune souhaite proposer un spectacle de chants de Noël intitulé « Gospel Church » le 10 décembre 2022, dans le cadre des festivités de Noël, place des Justes, et que ne disposant pas des compétences nécessaires à cet effet, il y a lieu de recourir à un prestataire spécialisé pour ce type de prestation.

Considérant que le projet de contrat pour le spectacle susvisé, proposé par la SAS « ANIM'ART », répond aux besoins de la commune.

DECIDE :

Article 1 : Un contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle de chants de Noël intitulé « Gospel Church », sera conclu avec la SAS « ANIM'ART » sise 135, quai de Bonneuil – 94210 la Varenne Saint-Hilaire, en vue de 4 représentations prévues le 10 décembre 2022 de 14h30 à 17h50, dans le cadre des festivités de Noël, place des Juste.

Article 2 : En contrepartie de cette prestation, la commune versera à la SAS « ANIM'ART » la somme de 2 360,19 € HT, soit 2 490 € TTC.

Article 3 : Les crédits afférents sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le - 7 DEC. 2022

Certifié exécutoire
par publication en ligne le : - 7 DEC. 2022
et

par transmission
en Préfecture des Yvelines le : - 7 DEC. 2022



Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle de chants de Noël intitulé Gospel Church, prévu le 10 décembre 2022, dans le cadre des festivités de Noël, place des Justes.

Date de transmission de l'acte : 07/12/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 07/12/2022

Numéro de l'acte : 2022-12-238 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20221207-2022-12-238-AU

Date de décision : 07/12/2022

Acte transmis par : Milena BOUTOILLE

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats